

Avis de constitution

SOCIETE « EXPRESS ZANGNE » en abrégé « E.Z »

Siège Guiglo, quartier. Ancient Guiglo, lot 22 , ilot :  
139 guiglo, Lot 22, llot 139

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 07/10/2020, et enregistrés au CEPICI le 08/10/2020, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EXPRESS ZANGNE » en abrégé «  
E.Z »

Objet : Transport de personne et de marchandises

- L'import-export
- Vente de portable et d'accessoire
- Génie civil
- Les travaux publics
- Fourniture de bureau
- Location de véhicules
- Importation et commercialisation de pièces détachées
- Prestations diverse.
- Et pour la réalisation de l'objet social :
  - L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
  - L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou une partie des biens sociaux.
  - La prise en location gérance de tous fonds de commerce.
  - La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts  
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Guiglo, quartier. Ancient Guiglo,lot 22 , ilot : 139 guiglo, Lot 22, Ilot 139

Dirigeant(s) M SANOGO MOUSTAPHA (GÉRANT)

RCCM: n°RCCM N\*CI--GUI-2020-B-274 du 27/02/2026 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2026 du 27/02/2026

